



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseiller communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

12.1. : Interpellation de Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal : "Olivier VANDECASTEELE doit être libéré "

Action diplomatique pour la libération d'Olivier Vandecasteele, retenu en Iran

Contexte

Plus personne n'ignore qu'Olivier VANDECASTEELE, travailleur humanitaire, Tournaisien d'origine, est actuellement retenu en Iran.

Il a été arrêté le 24 février 2022, lors d'un bref séjour dans ce pays qu'il connaissait bien pour y avoir vécu et travaillé.

Incarcé dans la prison d'Evin entre février et août, il a ensuite été transféré dans un lieu inconnu.

Condamné à 40 ans de prison et à 74 coups de fouet, c'est en janvier 2023 que les charges retenues contre lui ont été dévoilées au terme d'un verdict expéditif du régime iranien, l'accusant, fallacieusement, d'espionnage.

Face à ces circonstances dramatiques, un élan citoyen et solidaire tente, par tous les moyens, d'activer la diplomatie et le Gouvernement belge en vue d'obtenir la libération d'Olivier VANDECASTEELE.

Afin de marquer son total soutien à cette demande légitime, le Conseil, en séance publique du 2023, propose d'adopter la motion suivante :

MOTION

Considérant que le travailleur humanitaire Olivier VANDECASTEELE a été arrêté arbitrairement le 24 février 2022 par les autorités iraniennes pour cause d'espionnage ;

Considérant qu'en exécution de cette arrestation Monsieur Olivier VANDECASTEELE a été emprisonné ;

Considérant que l'emprisonnement dans la prison d'Evin de février à août 2022 est intervenu dans des conditions déplorables et inhumaines ;

Considérant qu'il se trouve actuellement dans un lieu inconnu dans des conditions assimilables à une disparition forcée ;

Considérant qu'en presque un an maintenant, malgré une insistance répétée, l'Ambassadeur belge n'a obtenu que 6 visites consulaires sous haute surveillance ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE n'a dès lors pas le droit d'évoquer les sujets qu'il souhaite lors de ces entretiens ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a informé les services consulaires de la circonstance qu'il a été obligé de comparaître devant un tribunal à l'insu des autorités belges locales et de ses avocats iraniens ;

Considérant que son "avocat" désigné par le tribunal n'a jamais pris la parole pendant son "procès" ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a également signalé avoir été condamné pour toutes les charges retenues contre lui sans avoir été autorisé à communiquer sur ces charges ;

Considérant que cette injustice, le manque de perspectives pour Olivier VANDECASTEELE ainsi que ses conditions de détention ont sérieusement altéré sa santé et entamé sa capacité de résistance tant physique que mentale ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a entamé une grève de la faim depuis la mi-novembre ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE est à l'isolement complet depuis près d'un an dans un lieu inconnu et qu'il est détenu dans des conditions inhumaines, ce qui est considéré comme de la torture par les Nations Unies et Amnesty International ;

Considérant que le Parlement fédéral a adopté le 20 juillet 2022 le projet de loi d'assentiment à plusieurs traités, dont celui qui organise la possibilité de transfèrement de prisonniers entre la Belgique et l'Iran ;

Considérant que ce traité ouvrirait la porte à un échange de prisonniers, d'un côté, le diplomate iranien, condamné en 2021 en Belgique à 20 ans de prison pour un projet d'attentat en France, et, de l'autre, Olivier VANDECASTEELE ;

Considérant que la Cour constitutionnelle a décidé le 8 décembre 2022 de suspendre la loi d'assentiment au traité qui permet le transfèrement ;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a été condamné à une peine de 40 ans de prison en raison d'accusations d'espionnage ;

Considérant que la famille et les proches d'Olivier VANDECASTEELE sont anéantis par cette situation ;

Considérant la mobilisation citoyenne en soutien à Olivier VANDECASTEELE, notamment au travers d'une pétition ayant recueilli plus de 39.000 signatures et de différentes actions de sensibilisation en Wallonie Picarde, mais aussi à l'échelle du pays et même au-delà de ses frontières ;

LE CONSEIL à l'unanimité, demande :

- le Gouvernement fédéral, l'Ambassadeur de Belgique en Iran et l'Ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en oeuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier VANDECASTEELE en urgence ;

- le Gouvernement fédéral, l'Ambassadeur de Belgique en Iran et l'Ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier VANDECASTEELE ;

- le Premier Ministre, le Ministre de la Justice et la Ministre des Affaires étrangères de prendre toutes initiatives internationales utiles, par exemple sous la forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques, aux fins d'obtenir la libération d'Olivier VANDECASTEELE dans les meilleurs délais.

- à la Ville d'ANDENNE d'inciter ses citoyens à signer la pétition d'Amnesty International.

- qu'une banderole soutenant Olivier VANDECASTEELE soit installée sur la façade de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,
Le Directeur général,

(s) Ronald GOSSIAUX



Le Président,

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS

